

itinéraires **Sud**

le journal de SUD Éducation Rhône
bimestriel ■ nouvelle série ■ n° 41 ■ mai - juin 2005

Les cravates changent, les problèmes restent...

Nous ne regretterons pas Fillon, artisan déterminé de la casse du service public d'éducation nationale et des retraites solidaires : bon débarras! Mais sur le fond, que changera l'arrivée de Gilles de Robien, dans le cadre d'un budget de misère et d'un pouvoir autiste, soumis aux ordres du MEDEF?

Si la seule réponse à la victoire du NON (porté, en particulier, par SUD éduc'), ce sont de micro-ajustements au sein d'un gouvernement absolument discrédité, au service d'un président délinquant et d'un système politique absolument coupé de toute réalité sociale et du pays réel... C'est bien maigre. Les ministres parlent de dialogue et sortent les matraques. La population attend toujours d'être prise en compte par les «zélites». Nous attendons toujours de vraies réformes sociales.

Pour l'éducation, la recherche et la culture, pour les services publics et l'emploi, la droite française applique les méthodes du capitalisme anglo-saxon, qui font fureur chez nos voisins européens : briser les solida-

rités et les protections collectives, renforcer l'individualisme et la compétition, favoriser une consommation frénétique. Ces méthodes, on le sait, enrichissent les riches et appauvrissent les pauvres.

SUD éducation lutte avec celles et ceux qui veulent une société solidaire, en France, en Europe, et ailleurs. Une politique au service des plus faibles et de l'environnement, dans le cadre d'institutions permettant réellement l'exercice du pouvoir par la population elle-même. Cette société sera celle du partage du travail et des richesses. Ses objectifs économiques seront au service de la solidarité, de la décroissance et de l'écologie. Elle renforcera les services publics et la sécurité sociale. Et pour nous, la lutte pour cette AUTRE société n'est pas dissociable d'une

lutte pour une AUTRE école, une école enfin démocratique et émancipatrice. Dans l'éducation comme ailleurs, la lutte ne fait que commencer.



SUD Éducation ■ 10, rue du Gazomètre ■ 69003 LYON
tél 04 78 62 20 46 ou 08 70 34 97 32 ■ sudeduc69@sud-arl.org ■ <http://sud-arl.org/>
n° CPPAP : 9005 5020

SUD Éducation est membre de l'Union Syndicale
Union syndicale G10

Solidaires

Europe :

Nous sommes tous des xénophobes français Ou des plombiers polonais¹ (au choix)

1 - Plombier polonais: expression vendéenne lancée comme un ballon d'essais parmi d'autres (camionneur letton, etc.) par le toujours caustique de Villiers, reprise et popularisée jusqu'à la nausée par le cirque politico-médiatique (suite aux geignements du sieur Bolkestein, infoutu de lire les pages jaunes et de trouver un plombier pour intervenir dans sa résidence secondaire française), mais jamais par les partisans du Non de gauche.

Etrange sentiment, au lendemain de la victoire du NON au referendum, que celui de se réveiller dans la peau d'un autre: réactionnaire, xénophobe, passéiste, nationaliste... autant de "valeurs" farouchement combattues jusqu'alors. Pourtant, on se regarde dans la glace et on se dit qu'apparemment rien n'a changé, si ce n'est cette sensation diffuse mais pérnante d'être perpétuellement montré du doigt, désigné par tout ce que la France compte de politiquement correct, comme l'ennemi de l'intérieur, le ver qui pourrit le fruit, le raciste peureux et replié sur lui-même, le suppôt de Le Pen et consorts (pourquoi pas Vichy tant qu'on y est, que certain-e-s peuvent considérer comme un "gouvernement pacifiste qui a en son temps soutenu activement la construction européenne voulue par les nationaux-socialistes"?).

Nous, les "méchant-e-s", nous défendons la construction d'une société plus juste, solidaire, une véritable construction politique européenne ouverte et réellement supranationale. Nous faisons le constat qu'en l'état actuel des choses la seule véritable internationale est capitaliste (version libérale). NOTRE "FAUTE", notre très grande faute c'est de vouloir stopper le développement de l'Europe capitaliste, de n'avoir pas compris ou pire pas voulu comprendre dans notre aveuglement dogmatique et rétrograde tout le bien que nous veulent les "élites" censées nous "représenter". Nous sommes tous des idiot-e-s.

Dès lors, les mots sont lâchés: "élite" et "représentation". Qui sont les fameuses élites? Celles et ceux qui sont censé-e-s faire l'opinion, dont le niveau d'analyse et d'information dépassent tant le commun des citoyen-ne-s que forcément, elles/ils ne peuvent avoir tort. Comme le dit Ph. Corcuff¹ il ne s'agit pas d'agiter la théorie du complot, détestable entre toutes, mais de constater la réelle séparation (fracture, dirait l'autre si il était encore vivant) qui existe entre de nombreux journalistes, de nombreux politiques et la *réalité* vécue par beaucoup d'entre nous. Inutile de multiplier les exemples, ils abondent. Prenons July

¹ La suffisance éditorialiste de Colombani et July

(encore lui) et P. Val de Charlie Hebdo, deux éditorialistes que l'on peut qualifier *grosso modo* de gauche². Si dieu vomit les tièdes, July vomit le mouvement social puisque la victoire du non est "un désastre général et une épidémie de populisme qui emporte tout sur son passage, la construction européenne, l'élargissement, les élites, la régulation du libéralisme, le réformisme, l'internationalisme, même la générosité." Mazette! Ce n'est pas fini: "(...) les étrangers ont été invités à rester chez eux. Le Pen xénophobe, c'est son fonds de commerce, mais que les dirigeants de gauche fassent campagne sur ce terrain comme Chirac en 2002 sur l'insécurité, on croyait cette xénophobie-là impensable..." et pour conclure "Les français savent d'expérience que notre pays va mal. Malheureusement, il va encore plus mal ce matin". Pan! dans les dents, nous sommes tous des crétiens notoires qui militons sans nous en rendre compte pour "Le socialisme dans un seul pays"³, la xénophobie, le libéralisme, le populisme, la suprématie française en Europe et dans le monde en bref nous sommes tous des nationaux-socialistes.

Quant à P. Val son édito du mercredi 01/06 est une lettre écrite à D. Cohn-Bendit, le grand incompris de la fin du vingtième et du début du vingt-et-unième siècles, incarnation, selon Val, d'"une sorte de démocratie libertaire, antitotalitaire, joyeuse, mettant à l'épreuve les limites du système". P. Val a bien le droit d'aimer Cohn-Bendit et la pensée soixante-huit, même si la véritable histoire de cette période reste encore à faire. Mais citons: "Depuis Waterloo, la France entretient à coup de passe-passe et de combines l'illusion d'être encore le pays qui produit des principes universels pour le reste du monde. Mais cela implique tellement de refus de la réalité et de mythomanie que notre pays n'a pas su tirer les leçons des totalitaris-

² Il est d'ailleurs symptomatique que les deux sont issus de ou se réfèrent à la pensée 68 stigmatisée jadis par feu Luc Ferry.

³ Toutes citations extraites de l'édito *Chef d'œuvre masochiste* paru dans Libé le 30 mai.

mes qui ont ensanglanté le XXème siècle. Au point que les passés totalitaires dont sont issus certains courants politiques actuels – les mêmes qui ont empêché en 1954 la fondation de l'Europe politique et qui viennent de recommencer – n'est même plus un sujet de débats. Avoir admiré Staline, Mao, Enver Hodja est non seulement amnistié, mais devient insensiblement aujourd'hui une preuve de sympathique bon sens politique. Hitler, c'est trop tôt, parce qu'on a pas encore la certitude qu'il était de gauche, mais les recherches sont en cours."⁴ Nous sommes tous des totalitaristes.

Ces critiques, aussi révoltantes soient-elles, ont un mérite: ne pas nous faire oublier que de véritables forces réactionnaires (De Villiers, Le Pen...) tirent un bénéfice de la victoire du non. Elles ont un énorme défaut, faire croire que ces forces ont phagocyté le mouvement social. En réalité, le vote du 29 mai peut certainement s'analyser comme un vote de classe, résultat d'une crise démocratique française et européenne qui pourrait se résumer ainsi: la démocratie, oui, mais sans le peuple. C'est pour l'arrêt de ce processus qu'une majorité de françaises a rejeté un traité constitutionnel qui institutionnalisait au niveau européen ce mode de gouvernement. Certainement pas pour des réflexes bêtement identitaires. C'est pourquoi il semble urgent d'affirmer aujourd'hui haut et fort que nous sommes tous des plombiers polonais (ou des vendeurs de kebabs turcs, des prisonniers politiques chinois...).

Ce pilonnage des déçus du 29 mai ne peut en effet que masquer la véritable crise de la représentativité (de l'autorité?) qui affecte l'ensemble de la société⁵. Il appartient donc à un syndicat comme Sud Educ⁶, comme à toutes celles et tous ceux qui ont défendu le Non pour les bonnes raisons, de continuer à développer ses forces pour créer sa propre représentativité. Dans le cadre européen, c'est à ce prix que pourra se constituer un mouvement capable de construire une véritable Europe politique.

⁴ Depuis, Val a franchi le pas puisque son édito du 15/06 s'intitule *Social et national sont dans un bateau*.

que.

Cette Europe politique ne peut voir le jour qu'avec les peuples concernés et non pas sans ou pire contre eux. Il n'y a pas de "renégociation" possible car le Non est porteur d'une exigence démocratique. Le minimum que nous puissions exiger est que cette constitution respecte les règles du droit constitutionnel (une constitution doit être lisible, neutre, démocratique, révisable, doit garantir contre l'arbitraire en assurant la séparation des pouvoirs, être établie par une assemblée indépendante des pouvoirs en place⁷) bafouées par le traité. Elle doit être d'initiative populaire. Elle doit nous permettre de construire des principes de solidarité qui nous mènent, par exemple, non pas à comparer le salaire d'un allemand à celui d'un tchèque⁸, mais à revendiquer le salaire socialisé pour tous.

Mais pour construire l'Europe politique il faut s'en donner les moyens. La tartufferie de nos dirigeants confine au grandiose lorsqu'ils accusent le peuple du Non de xénophobie et

d'eurosepticisme: l'idée d'une constitution est en décalage total avec la radinerie exponentielle dont ils font preuve lorsqu'il s'agit de doter l'Union de moyens financiers. Ces derniers n'ont cessé de décroître ces dernières années !⁹ Le Non social milite au contraire pour un plus grand partage des richesses et une solidarité accrue avec les plus démunis.

Il s'agit donc de prouver que les citoyens qui ont choisi le Non sont majoritairement à gauche, fédéralistes et proeuropéen-es. Il est temps de reprendre en chœur la chanson de TC Matic "Putain, putain, c'est vachement bien, Nous sommes quand même tous des européens"

En attendant, en France, le nouveau gouvernement issu de la bérézina expédie la question sociale en légiférant par ordonnance... 100 jours qu'il a dit!

d'hier, autant depuis 2002 l'incompétence crasse des gouvernements, au service d'un parrain vieillissant et d'une idéologie nauséabonde, est si dérangeante.

6 Au niveau syndical il n'y a rien à attendre de la CES dont l'essentiel du budget repose sur des fonds communautaires, ce qui explique sans doute son adhésion au TCE.

7 Voir le site d'Etienne Chouard

8 Voir à ce sujet l'édifiant corrigé proposé au bac pro géographie qui nous conforte dans l'idée que le colonialisme libéral est contenu dans la construction européenne imposée à rebours de tout processus démocratique. C'est au peuple européen d'imposer le retour des assemblées constituantes, de s'appropriier l'Europe pour en faire une fédération sans exclusive.

9 les principaux contributeurs (dont l'Allemagne, la France et le RU) ne veulent pas dépasser 1% du PIB alors que le plafond actuel depuis 1998 a été fixé à 1,28%.

JMB

5 En France, autant les désaccords avec les politiques et la société qu'il construisent ne datent pas

Quelle école voulons-nous?

Fermeture programmée des écoles maternelles

Un dossier de l'association "école et territoire"

Le démantèlement de l'école maternelle est en marche. Bien sûr, les gouvernements successifs ne l'ont jamais annoncé officiellement, mais ils ont procédé à la mise en oeuvre de multiples actions séparées qui, lorsqu'on les rassemble comme les pièces d'un puzzle, montrent que l'école maternelle est condamnée à court terme :

1- La loi Fillon modifie l'accueil des enfants d'âge maternel :

a)- avant :

Article L. 113-1 du code de l'éducation :

Les classes enfantines ou les écoles maternelles sont ouvertes, en milieu rural comme en milieu urbain, aux enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.

Tout enfant **doit pouvoir** être **accueilli, à l'âge de trois ans**, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande.

L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un **environnement social défavorisé**, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne.

b)- après :

Article L. 113-1 du nouveau code de l'éducation :

L'école maternelle n'est pas obligatoire. Elle est gratuite.

Les enfants français et étrangers **peuvent y être accueillis à 3 ans**. Ils peuvent également être admis **dans la limite des places disponibles** s'ils **ont atteint l'âge de deux ans** au jour de la rentrée scolaire, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter.

Exceptionnellement, les enfants qui atteignent l'âge de deux ans entre la rentrée et la fin de l'année civile peuvent dans les mêmes conditions être admis à l'école maternelle à partir de la date de leur anniversaire.

Toute la différence est entre "**doit pouvoir** être accueilli" et "**peuvent être** accueilli".

De même, pour l'accueil des enfants de 2 ans, il n'y a plus de priorité d'accueil aux enfants issus de milieu social défavorisé.

L'accueil des enfants qui auront 2 ans entre la rentrée et la fin de l'année civile devient "exceptionnel", alors qu'auparavant, il était de droit dans la mesure des places disponibles (circulaire n°91-124 du 6 juin 1991 modifiée)

2- Ecoles EPCI :

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a introduit deux articles (86 et 87) permettant la mise en place de regroupement d'écoles (de 20 à 30 classes selon les vœux du ministère) sous la forme d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (L.212-8 et autres du code de l'éducation). Ceux-ci pourront être dirigés par un élu. L'échelon "commune" sera supprimé, alors que les maires sont généralement les meilleurs défenseurs de leur école.

3- Schéma territorial :

Dans le même temps, les inspecteurs d'académie ont reçu l'ordre d'élaborer le schéma territorial des écoles de leur département, déterminant l'implantation des écoles par "bassin de vie". En clair, les inspecteurs pourront bientôt dire aux directeurs d'EPCI ou aux présidents de

communauté de communes: "vous avez X élèves sur votre secteur, cela correspond à X postes, les voilà débrouillez-vous". Que se passera-t-il ? Il est évident que les postes (en nombre insuffisant, bien évidemment) iront prioritairement aux écoles primaires, les écoles maternelles seront sacrifiées.

4- L'attaque contre la maternelle n'est que l'aboutissement de nombreux textes

Le "protocole d'accord" du 20 septembre 1990, texte fondateur du dispositif, la loi du 25 juillet 1994 relative à la famille, la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions permettant aux communes de créer des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans, les "contrats enfance" redéfinis par la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) en 1997, le décret du 1er août 2000, modifiant le Code de la santé publique pour organiser le développement de "structures d'accueil de la petite enfance de 0 à 6 ans", le décret n°2002-798 du 3 mai 2002 qui met en place une commission départementale pour développer des structures d'accueil de la petite enfance, etc.

5- "pôles petite enfance", "jardins maternels", "structures multi accueil",

ves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèv

Les chiffres parlent d'eux-mêmes

Effectifs de la fonction publique pour l'an prochain, annoncés par Villepin : ministère de l'éducation nationale : - 2500 postes. Gendarmerie nationale : + 2000 postes.



ves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèv

"jardins d'enfants éducatifs"

Depuis 2002, des maires, députés et sénateurs, présidents de conseil généraux demandent eux même la fermeture d'écoles maternelle et la mise en place de "pôles petite enfance", "jardins maternels", etc. :

Rappel : l'éducation maternelle et le développement des écoles maternelles s'est accéléré et développée vers la fin des années 70, lorsque l'administration a pu récupérer des postes en fermant les petites écoles et en regroupant les enfants.

Ces "pôles petite enfance" ou "jardins maternels" ou "structures multi accueil" sont en fait des **crèches garderies municipales** (Ecole et Territoire défend actuellement 7 dossiers devant les tribunaux). Selon les communes, elles sont dans un premier temps gratuites (leur coût sera payé par les impôts locaux, c'est-à-dire réparti sur toute la population communale), ailleurs elles sont payantes dès le départ. Les Caisses d'Allocation Familiale (qui ont reçu consignes et dotations) ont fait savoir qu'elles aideraient les maires qui s'engageraient dans cette voie. C'est le début de la fin de l'école maternelle.

6- statut des aides maternelles

Depuis le protocole d'accord de 2000, entre le ministre de l'éducation et le ministre de la santé, les aides maternelles ont vu leur statut modifié et des formations ont été mises en place afin de leur enseigner l'art de s'occuper d'enfants jusqu'à 6 ans.

7- Accueil jusqu'à 6 ans dans les "structures multi accueil" :

Le décret de 2000 prévoyait que les structures d'accueil petite enfance avaient jusqu'au 1er janvier 2005 pour passer à la Prestation de Service Unique (PSU : les parents payent à l'heure avec un contrat défini à l'avance) et se nomment désormais "structures multi accueil".

Les enfants peuvent y être accueillis **jusqu'à 6 ans** en fonction des places disponibles

8- disparition de l'éducation à l'enseignement maternelle dans les formations dispensées dans les IUFM depuis cette période.

9- paiement des instituteurs par les communes (à venir prochainement)

Monsieur THELLOT, président de la commission du débat sur l'école, souhaitait introduire la scolarité obligatoire à partir de 5 ans et que ces enfants soient rattachés au cycle II. Par ailleurs lorsqu'il nous a reçu en février 2004, il nous a dit qu'il fallait s'attendre à ce qu'un jour ou l'autre les postes d'enseignant soient payés par les communautés de commune. Si les communes doivent un jour payer les enseignants, l'école maternelle n'existera plus que dans les communes riches et/ou dans celles qui y croient vraiment.

Conclusions

L'ensemble de ces faits montre à l'évidence que l'école maternelle n'en n'a plus pour longtemps et qu'il s'agit d'une volonté politique de niveler par le bas l'éducation maternelle, alors que l'ensemble des pays européens nous l'envie.

ECOLE & TERRITOIRE :
Association Nationale pour la
Promotion de l'École Rurale
Courriel : ecole.et.territoire@wanadoo.fr

Site : <http://assoc.wanadoo.fr/ecole.et.territoire>

VIOLENCES, SILENCES, SOUFFRANCES: la réalité du harcèlement dans l'éducation nationale

La destruction des services publics français s'accélère; elle s'opère par différents biais. L'un d'eux est l'émergence d'une "culture des ressources humaines" (beurk !) directement inspirée du secteur marchand. La hiérarchie se renforce, les salarié-e-s sont évalué-e-s selon leur capacité à remplir des objectifs (c'est l'évaluation/notation, mise en place pour les collègues IATOSS, et bientôt généralisée à tout le personnel), les parcours professionnels s'individualisent. Au nom du pacte de stabilité, de la baisse des impôts et de la réduction des dépenses publiques, les moyens diminuent, et la pression augmente sur les salarié-e-s. Avec l'explosion de la précarité, de plus en plus de collègues travaillent avec un contrat de droit privé, les chefs d'établissements devenant de véritables "patrons". Le harcèlement au travail est l'une des conséquences d'une politique nationale et européenne au service des banquiers et des actionnaires des multinationales

La "violence à l'école" au-delà des clichés

La "violence à l'école", dans les médias, est surtout le fait des élèves. Il importe de ne pas nier la violence de quelques élèves, de ne pas la minimiser, ni la caricaturer. Mais la violence entre adultes, la violence entre collègues, la violence exercée par certains "supérieurs" sur leurs "subordonné-e-s" mérite également d'être étudiée, et surtout, elle aussi, d'être éradiquée. Cette violence-là ne fait pas la une des journaux; elle n'en est pas moins scandaleuse, ni moins meurtrière. Impossible, naturellement, de considérer ces phénomènes sans les relier à la violence de notre société, construite sur des rapports de domination et d'exploitation. Le harcèlement au travail commence par des remarques désagréables, et peut aller jusqu'au viol (songeons que le personnel de notre ministère est constitué, pour l'essentiel, de femmes; mais plus on monte dans la hiérarchie, plus les hommes sont nombreux). Parmi les victimes de harcèlement au travail, certaines tombent malades, d'autres se suicident. Bien peu sont soutenues, et, loin d'être reconnues officiellement comme des victimes, elles sont souvent culpabilisées. C'est cela aussi, la réalité du monde de l'éducation, loin du cliché des feignasses grassement payées à ne rien faire, toujours en grève ou en vacances.

Une étude réalisée par la MGEN, *les pratiques du harcèlement en milieu éducatif* (disponible sur le site internet de la MGEN), donne des chiffres alarmants. Elle repose sur 20 items allant de "Des rumeurs vous concernant" à "Attaques contre vos convictions politiques ou vos croyances religieuses" en passant par "Ridiculisations

sexuelles épisodiques, que le silence voulu par la victime serait une preuve d'acquiescement, que la dépression, l'hospitalisation psychiatrique et la mise en invalidité de catégorie 2 prononcée par un médecin conseil de la sécurité sociale ne seraient que des actes de complaisance de la part des médecins, afin que la victime profite d'indemnités de complaisance de la sécurité sociale. Dans cette affaire, la justice a finalement donné à l'administration les moyens de prononcer une révocation de... la victime !

en public" ou "Gestes ou propos sexuels non-désirés". Le nombre de victimes de ce dernier item, à lui seul, est évalué à 7% des personnels. Ce pourcentage rapporté au nombre de salarié-e-s de l'Education Nationale (1 300 000) représente plus de 90 000 personnes (dont environ 4000 dans l'académie de Lyon). Cette étude, très dense, fournit également des tableaux, chiffres, explications, conclusions. On y trouve la répartition par lieu, par sexe, par types d'auteurs... On y apprend que les victimes sont des femmes, à 76,9%. Les auteurs sont principalement des élèves (36%) et des parents d'élèves (15%), mais aussi la hiérarchie (21%), parfois des collègues (17%), plus rarement des subalternes (2%). Le harcèlement, comme toute forme de violence, est scandaleux partout; mais il l'est plus encore dans le lieu institutionnel chargé de transmettre aux jeunes générations les valeurs d'un véritable Etat de droit.

Des réponses institutionnelles globalement inadéquates ou contreproductives

Comment comprendre le silence qui entoure ces chiffres? Une grande part de ce silence est du fait des victimes. En effet, selon nombre d'associations, moins d'un quart des victimes parlent de ce qu'elles subissent ou ont subi. Certes la loi réprime ces actes: de 1 an de prison et 15 000 euros d'amende pour harcèlement moral (CP 222-33) à 15 ans de réclusion criminelle voire perpétuité dans certains cas pour fait de viol (CP 222-23, 226-26). Mais qu'en est-il dans la réalité? On a pu voir, dans une affaire de viol exercé par un supérieur hiérarchique, un magistrat requérir un non-lieu aux motifs que 4 viols sont des re-

lations sexuelles épisodiques, que le silence voulu par la victime serait une preuve d'acquiescement, que la dépression, l'hospitalisation psychiatrique et la mise en invalidité de catégorie 2 prononcée par un médecin conseil de la sécurité sociale ne seraient que des actes de complaisance de la part des médecins, afin que la victime profite d'indemnités de complaisance de la sécurité sociale. Dans cette affaire, la justice a finalement donné à l'administration les moyens de prononcer une révocation de... la victime !

Deux solutions sont généralement proposées aux victimes. Tout d'abord, le médecin de prévention peut appuyer sa demande de mutation. Cet appui n'est parfois même pas pris en compte par l'administration. Une mutation a pour effet d'éloigner la victime d'un poste qu'elle a parfois mis des années à obtenir. Cela renforce encore le sentiment de culpabilité de celle-ci sans que son statut de victime ne soit reconnu puisque l'agresseur, lui, restera en poste. Cela permet aussi de couler une chape de silence et d'afficher que quelque chose a été entrepris... Sinon, un congé est proposé. Au bout du "crédit temps", puisque localement rien n'a changé, la/le collègue concerné-e ne peut pas réintégrer un poste dans lequel se trouve encore son agresseur, conforté dans sa position. C'est la mise en invalidité qui est alors prononcée. La victime se trouve ainsi exclue du monde du travail et encore culpabilisée par une décision l'enfermant dans l'inaptitude. C'est sans doute cela que le ministère appelle "l'inaptitude des personnels à s'adapter aux nécessaires évolutions des métiers de l'enseignement". Généralement, la victime est officiellement regardée comme coupable.

ves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - B

Le transfert des TOS est repoussé à 2008

Surtout, que les collègues concerné-e-s refusent de signer quoi que ce soit dans les mois qui viennent : la hiérarchie va les pousser à quitter définitivement la fonction publique d'Etat. Et les conditions de travail dans la territoriale sont encore pires que dans l'éducation nationale. Le combat contre la décentralisation (aujourd'hui les TOS, demain l'ensemble du personnel) n'est pas terminé. SUD n'a pas baissé les bras. N'hésitez pas à nous contacter.

ves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - B

ble. L'alternative, pour elle, c'est trop souvent de subir le harcèlement ou d'être finalement déclarée inapte au travail. Dans cette situation, beaucoup trop de collègues se retrouvent donc seul-e-s face à leur souffrance. Ignoré-e-s voire trahi-e-s par leur collègues, bafoué-e-s dans leur dignité par leur employeur, et incompris-es (ou parfois abandonné-e-s) par leur entourage.

Face au harcèlement : que faire?

Parler du harcèlement et briser les tabous qui l'entourent constitue une première réponse syndicale (voir également les différentes infos disponibles sur notre site

académique). SUD rappelle fortement l'administration à ses devoirs d'employeur dans la protection des victimes et la préservation de leur santé physique et mentale. Mais le combat contre le harcèlement au travail passe surtout par la reconnaissance des victimes, puis par des sanctions contre les auteurs, ce qui signifie que l'essentiel se joue sur le terrain. Dans la mesure de nos moyens, SUD aide les victimes à rompre le silence, et peut les accompagner dans leurs démarches.

Si un-e collègue (ou vous-même) subit au travail des pressions répétées que vous ressentez comme violentes, il faut réagir :

trouver des allié-e-s autour de soi (collègues syndiqué-e-s, élu-e-s du personnel...), alerter la hiérarchie, tenir un registre personnel dans lequel chaque incident sera précisément décrit (avec la date, le nom des personnes présentes), faire témoigner par écrit (témoignages à rédiger selon les normes retenues par la justice). Rappelez aux collègues l'existence de l'article 40 du code de procédure pénale (obligation de dénoncer les violences) et des textes officiels relatifs à la protection des témoins.

Dans le domaine du harcèlement comme dans d'autres, la résignation ne paie jamais, et la lutte paie parfois!

Ecole: la privatisation est en marche LA MAIRIE DE LYON FINANCE UNE ÉCOLE PRIVÉE POUR GOSSES DE RICHES

La mairie de Lyon vient de voter une subvention de 30 000 euros à l'ISL. L'ISL (International School of Lyon), c'est une école de luxe pour une soixantaine d'enfants dont les parents sont des cadres étrangers travaillant dans une des entreprises multinationales de la région lyonnaise.

L'éducation nationale a ouvert, depuis quelques années, la cité scolaire internationale de Lyon (CSI), pour tou-te-s les élèves souhaitant recevoir un enseignement linguistique renforcé, et en particulier pour les enfants d'immigré-e-s (enfants de cadre... ou d'ouvrier-e-s). Un beau projet que les pouvoirs publics laissent se déliter au fil du temps.

La mairie de Lyon finance grassement une école privée concurrente du service pu-

blic (qui n'est même pas située dans la commune de Lyon), réservée aux riches, pour faire plaisir aux dirigeant-e-s des grosses entreprises qui assurent le "dynamisme économique" de l'agglomération : Renault, Bayer, Merial et compagnie. Certaines de ces entreprises financent déjà l'Olympique Lyonnais.

Autre signe de la soumission du politique à l'économique, l'an dernier, l'entreprise Renault Trucks avait organisé une

démonstration de Formule 1 en plein centre-ville, avec la bénédiction de la mairie de Lyon.

La mairie de Lyon(PS) préfère donc la Formule 1 à la ville sans voiture, les multinationales à la politique sociale, le football à la culture, et l'école privée pour gosses de riches au service public d'éducation nationale.

Dans un contexte de pénurie budgétaire et de casse des services publics (en

France comme ailleurs en Europe), cette énorme subvention est une véritable provocation. SUD éducation demande à la municipalité de Lyon de couper les vivres à l'ISL, et d'aider davantage l'école publique (et en particulier la CSI).

Pour SUD, c'est simple: Ecole publique = financements 100 % publics, école privée = financements 100 % privés.

Par ailleurs, nous rappelons que nous revendiquons toujours la confiscation des biens, moyens, personnel et subventions des écoles privées confessionnelles,



Retrouvez



SUD

Education

Rhône

sur la Toile :

<http://sud-arl.org/>

les, au profit exclusif du service public (et laïque) d'éducation nationale.

Certaines écoles privées laïques (en particulier les associations scolarisant des élèves en situation de handicap, ou les écoles à pédagogie originale) pallient parfois certaines carences de l'éducation nationale... Nous demandons à ce qu'elles soient alors intégrées à l'éducation nationale, si elles remplissent véritablement toutes les missions du service public, et présentent de vraies garanties contre toute dérive sectaire ou religieuse.

Précarité :

Lutte contre la précarité à l'INSA et à LYON 1

Le recours aux emplois précaires sur les campus universitaires est un mode de fonctionnement inadmissible (le pourcentage du personnel précaire est actuellement estimé entre 15 et 20% dans l'enseignement supérieur) qui touche toutes les catégories de personnels : ouvriers, administratifs, ingénieurs, personnels techniques, enseignants, chercheurs, ...

A l'initiative de la section SUD Educ de l'INSA, des intersyndicales de lutte contre la précarité (CGT, SGEN, SNESUP, SUD Educ, UNSA) se sont constituées sur l'INSA et sur LYON 1 en septembre 2004, avec pour objectifs principaux:

- d'effectuer un état des lieux de la précarité sur les deux établissements,
- d'informer et défendre les précaires,
- d'aider les précaires à sortir du silence et de l'isolement : en leur redonnant place dans le débat collectif, en diffusant aussi leur parole spécifique,
- d'encourager la solidarité entre titulaires et non-titulaires, au-delà des catégories,

- d'amplifier la mobilisation pour la résorption rapide et massive de la précarité!

Dans ce cadre, un questionnaire à destination de tous les personnels non-titulaires des deux établissements (enfin, ceux dont on a pu trouver l'adresse !) a été produit et adapté à partir du travail déjà réalisé par l'intersyndicale du secondaire/primaire !

CEC, rompus, contractuels, vacataires, ...: 55 précaires ont répondu à l'INSA et 72 précaires à LYON 1 ! Les deux intersyndicales, élargies en collectifs, se sont réunies régulièrement pendant l'année pour avancer le dépouillement de l'enquête et mieux cerner les problèmes professionnels et humains liés à la précarité. A ce jour, les dépouillements ont bien avancé et nous avons décidé de

ves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - B

L'armée au secours de l'école

Pour les laissés pour compte du système scolaire, Villepin envisage un repêchage par l'armée. Il ambitionne en effet la création d'un "service militaire adapté", prévoyant une formation validée par l'Education nationale et un encadrement, pour les 60.000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification. L'objectif est de former 20.000 jeunes en 2007. Un premier centre expérimental fonctionnera dès septembre.

ves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - Brèves - B

convoquer une AG des précaires et personnels le 1er juillet sur l'INSA et en septembre sur LYON 1 pour:

- présenter les résultats statistiques de l'enquête du questionnaire (femmes et précarité, ,ges, durée, déficit d'info, mauvaise intégration, problèmes professionnels et humains récurrents, ...)

- apporter les premières réponses aux questions administratives et juridiques (salaires, carrières, chômage, arrêts, retraite, contrats...) posées par les précaires. Dans ce cadre, une délégation a déjà soumis la liste des questions au service des ressources humaines de l'INSA et obtenu un certain nombre d'infos pour l'AG.

- Construire avec les précaires des revendications à court ou moyen terme, que le collectif pourra porter, et définir les actions en

septembre.

A ce jour, d'autres collectifs de lutte contre la précarité se sont créés ailleurs sur Lyon et au delà (ENS, Lyon 2, St Etienne). Des contacts ont été établis et une 1ère action convergente a eu lieu le mardi 21 juin, où nous avons défilé sous la même banderole (photo de couverture)!

L a précarité n'est pas une fatalité !

A bientôt sous la banderole ou aux prochaines AG !

La section SUD Educ INSA/LYON1

Références sur internet : <http://doualter.lautre.net/precarite/>

Répression Anti-syndicale

800 Personnes accusent l'Education Nationale d' ARBITRAIRE ANTI-SYNDICAL

(vous aussi, vous pouvez signer, voir Plus d'infos, en bas)

Quinze jours après sa parution, le manifeste "*Justice pour Roland VEUILLET*" est signé par 800 personnes, qui tiennent à dénoncer publiquement les méthodes employées en 2003, pour sanctionner très sévèrement un syndicaliste, pour fait de grève. Elles dénoncent publiquement et nominativement les responsables d'une véritable cabale qui a consisté à criminaliser le combat syndical légitime d'un militant, contre la présence du MEDEF dans les écoles, contre le remplacement des grévistes par des précaires.

Cet appel est en conformité avec l'**AVIS du Conseil Supérieur de la Fonction Publique** qui en janvier 2005 s'est prononcé pour "*l'annulation de toutes formes de sanctions*", car "*les faits reprochés ne sont pas établis*". Reprochant implicitement à l'Education Nationale un abus de pouvoir. Cet appel est un démenti cinglant à Jacky SIMON, ancien Directeur des Personnels en retraite, et occasionnellement "Médiateur". Celui-ci avait rédigé à la hâte un rapport de complaisance pour couvrir ses pairs, et maintenir la sanction contre Roland VEUILLET.

Ce manifeste accuse ouvertement Monsieur DEHARO proviseur du lycée Duhoda de Nîmes, pour avoir falsifié des écrits pour introduire le MEDEF dans son établissement, d'avoir conduit une brutale opération anti-syndicale contre la grève des surveillants afin de se débarrasser d'un des militants qui s'étaient opposés à lui.

Il condamne publiquement Monsieur MARROIS recteur de l'Académie de Montpellier, pour avoir couvert les pratiques douteuses du Proviseur Nîmois, et d'avoir rédigé un faux en écriture pour obtenir une sanction forte.

Ce manifeste met en cause officiellement Monsieur Luc FERRY, et les responsables de son ministère, pour avoir cautionné ces malversations. Il met en cause François FILLON qui a refusé de suivre l'AVIS du C. S. F. P. (pourtant présidé par des Magistrats du Conseil d'Etat).

Le manifeste n'est pas une pétition, il est une condamnation franche et directe des méthodes répressives qui se mettent en place progressivement pour criminaliser le mouvement social. ...D'autant que Gilles De ROBIEN a fait savoir qu'il maintenait la sanction pour une troisième année... C'est plus qu'une pétition !

POUR PLUS D'INFO , Pour signer :

ALLEZ SUR :

<http://www.sudeducation.org/article798.html>

Education

SUD Éducation est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action, transformatrice à court et moyen terme.

Solidaires,

parce que modernité rime aujourd'hui avec exclusion, misère et précarité, dans le privé comme dans le public, en France comme ailleurs. Pauvreté, chômage, xénophobie, sexisme autant de fronts, autant de luttes. Nous soutenons activement l'ensemble de celles et de ceux qui souffrent de la fragilité de leur situation sociale et professionnelle, ainsi que, plus largement, toutes et tous les "sans" (travail, logement, papiers ...) qui se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs droits.

Unitaires,

parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications. Nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel, de la maternelle à l'université, et nous faisons le pari de rassembler dans un même mouvement toutes les actrices et tous les acteurs de l'école sans condition de statut ni de grade. Et nous travaillons avec toutes celles et tous ceux qui partagent l'envie de bousculer le (dés)ordre établi.

Démocratiques,

parce que le syndicalisme ne saurait être une science réservée aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, dans leurs établissements, tentent de faire valoir leur droit à la parole et à décider de leur avenir. Contre le syndicalisme soluble dans les négociations de couloirs, clientéliste et cogestionnaire, nous nous efforçons de promouvoir la communication horizontale, l'animation et les décisions collectives, et de briser le monopole des discours "savants" et "légitimes" qui confisquent paroles et pensées-.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face au démantèlement des services publics, au désintérêt pour le politique et l'action collective, à la montée des réponses égoïstes, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, dans le tâtonnement, les hésitations et les urgences de l'action, les conditions d'un engagement collectif et actif. SUD Éducation s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique, mais il sera surtout ce que nous en ferons ensemble !

Cotisations = 0,4 % à 1,2 % du salaire net

salaire net mensuel (€)	cotisation (€)	salaire net mensuel (€)	cotisation (€)
étudiant	16	+ de 1753,16	154
- de 304,90	16	+ de 1829,39	165
- de 609,80	31	+ de 1905,61	176
+ de 609,80	33	+ de 1981,84	188
+ de 686,02	36	+ de 2058,06	200
+ de 762,25	40	+ de 2134,29	212
+ de 838,47	46	+ de 2210,51	225
+ de 914,69	54	+ de 2286,74	238
+ de 990,92	61	+ de 2362,96	252
+ de 1067,14	69	+ de 2439,18	266
+ de 1143,37	77	+ de 2515,41	281
+ de 1219,59	86	+ de 2591,63	296
+ de 1295,82	95	+ de 2667,86	311
+ de 1372,04	104	+ de 2744,08	327
+ de 1448,27	113	+ de 2820,31	342
+ de 1524,49	122	+ de 2896,53	357
+ de 1600,71	133	+ de 2972,76	372
+ de 1676,94	144	+ de 3048,98	388

au-delà de 3048,98 € mensuel, ajouter 31 € de cotisation pour chaque tranche de 152,45 €.

remplir le bulletin d'adhésion au dos et l'envoyer accompagné du règlement par chèque(s) à l'ordre de SUD Éducation A.R.L. à :

SUD Éducation Ain-Rhône
10, rue du Gazomètre
69003 LYON

Pour tout paiement échelonné, faire autant de chèques que de prélèvements et préciser au dos les dates d'encaissement souhaitées.

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom :

Adresse personnelle :

Tél :

Fax :

Email :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Discipline :

Échelon :

Titulaire / non-tit. / autre :

Date : Signature :

J'autorise SUD Éducation à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 (Loi Informatiques et Libertés). Je garde tout droit d'accès à ces informations, ainsi que la possibilité de révoquer la présente autorisation en m'adressant à SUD Éducation.

Agenda SUD Education Rhône

◆ AG de rentrée :
mercredi 14/09
au local
rue du Gazomètre

Retrouvez les dates
de tous les rendez-
vous Militants sur
notre Site, rubrique
AGENDA



Retrouvez
SUD
Education
Rhône
sur la Toile :

<http://sud-arl.org/>

itinéraires **Sud**
le journal de SUD Éducation Rhône

SUD Éducation ■ 10 rue du Gazomètre ■ 69003 Lyon
téléphone 04 78 62 20 46 ou 08 70 34 97 32
mél : sudeduc69@sud-arl.org ■ sur la Toile : <http://sud-arl.org/>

Fédération des Syndicats SUD Éducation
17, boulevard de la Libération ■ 93200 Saint-Denis
téléphone : 01 42 43 90 09 ■ fax : 01 42 43 90 32
mél : fede@sudeducation.org ■ sur la Toile : <http://www.sudeducation.org>

bimestriel ■ nouvelle série ■ n° 41
mai-juin 2005

| Dispensé de timbrage **Lyon Monplaisir**

itinéraires **Sud**
le journal de SUD Éducation An Rhône Loire

10, rue du Gazomètre
69003 Lyon



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DEPOSE LE 30/06/2005

SOMMAIRE

- ◆ édito p1
- ◆ Europe p2
- ◆ Quelle école ? p3
- ◆ Précarité p7
- ◆ Répression anti-syndicale p8
- ◆ se syndiquer à SUD Éducation p9
- ◆ agenda p10

Un grand merci aux dessinateurs de Charlie-Hebdo

Journal imprimé par nos soins.

Directeur de la publication :

P. Bouvard

n° CPPAP : 900S 5020

Prix : 2 euros

Abonnement : 9 euros

éducation
Sud
membre de L'Union Syndicale
Union
syndicale
Solidaires